Nations Unies S/PV.7810



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7810e séance
Mardi 15 novembre 2016, à 16 h 30
New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Letoshnev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Abdul Razak
	Nouvelle-Zélande	M. Kennedy
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Meek
	Ukraine	M. Ilnytskyi
	Uruguay	M. González
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2016/864)

16-38525 (F)





La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2016/864)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j 'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/960, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/864, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2318 (2016).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois courant. Je souhaite à votre pays ami et à vous-même personnellement tous les succès possibles.

Je tiens aussi à adresser nos félicitations à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la sagesse dont il a fait preuve à la tête du Conseil le mois dernier.

Je remercie le Secrétaire général pour le rapport dont le Conseil est saisi, publié sous la cote S/2016/864.

Alors que nous prorogeons de six mois supplémentaires le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), je note avec satisfaction les rôles positifs que la Force a su jouer depuis sa création, en plus des efforts déployés par la population locale et le Gouvernement, qui commencent à porter leurs fruits, comme en témoignent le début de stabilisation des conditions de sécurité à Abyei et la façon remarquable dont a progressé l'idée d'une coexistence pacifique entre les Misseriya et les Ngok Dinka, ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport.

Je réaffirme au Conseil de sécurité que le Gouvernement de la République du Soudan coopèrera pleinement et dans le détail avec la FISNUA pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat. Telle a toujours été l'attitude du Gouvernement soudanais à l'égard de la Force depuis qu'elle a été créée, et cela contribuera à instaurer la sécurité et la stabilité à Abyei. Il est également de la plus haute importance que la FISNUA respecte les limites de son mandat, tel qu'il est énoncé dans la résolution 1990 (2011), par laquelle le Conseil a constitué la Force et prévu un environnement propice à l'obtention des résultats voulus.

Le Gouvernement soudanais réaffirme son attachement à tous les accords signés avec le Soudan du Sud, dont l'Accord de paix global qui a abouti à la création de la République du Soudan du Sud en 2011; le Protocole d'Abyei de 2005 et l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011; et l'Accord de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, en date du 27 septembre 2012. J'appelle mes frères et sœurs du Gouvernement sud-soudanais à engager un dialogue positif avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine pour établir rapidement des institutions à Abyei, comme il est prévu dans l'Accord du 20 juin 2011, afin de régler la question du statut final d'Abyei, décision qui, en vertu des accords signés, demeure la prérogative exclusive des Présidents du Soudan et du Soudan du Sud.

Nous tenons à souligner que la région d'Abyei est un territoire soudanais et que la République du Soudan en a la pleine souveraineté, conformément aux dispositions du droit international, à la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye et au Protocole d'Abyei de 2005 relevant de l'Accord de paix global. Ce statut ne peut être amendé qu'au moyen d'un référendum sur Abyei convenu par les Gouvernements des deux pays ou de toute autre mesure convenue bilatéralement par les deux parties.

Ma délégation tient à réaffirmer que la voie vers la paix et la stabilité durables dans la région d'Abyei et le long de la frontière entre les deux pays repose sur deux piliers principaux, à savoir la mise en œuvre des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et la mise en œuvre de tous les accords conclus au titre de l'Accord de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud. Le premier accord comprend des dispositions sur la mise en place de l'administration conjointe à Abyei, ainsi que du conseil législatif conjoint et de la force de police conjointe. Ces institutions sont indispensables pour gérer la zone d'Abyei, fournir les services nécessaires à ses habitants et améliorer la cohabitation entre les différentes composantes de la société, ainsi que pour réunir les conditions propices au règlement de la question du statut définitif d'Abyei d'une façon qui réponde aux attentes de toutes les parties prenantes, avec une formule gagnant-gagnant qui satisfasse tout un chacun.

L'Accord de coopération a jeté des fondements solides pour la normalisation des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de renforcer la coopération entre les deux pays dans tous les domaines et de réaliser une paix pérenne. Il porte sur les domaines des ressources pétrolières, du commerce, des frontières, des dispositions de sécurité, du statut des citoyens et d'autres sujets. Toutefois, nos frères sud-soudanais n'ont jusqu'à présent été enthousiastes qu'au sujet de la mise en œuvre de l'accord sur le pétrole. Ils ont négligé l'application des autres accords, en particulier l'Accord sur les dispositions de sécurité entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, qui comprend des dispositions prévoyant la fin du soutien et des sanctuaires accordés aux mouvements rebelles, la création de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

À cet égard, ma délégation espère que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud honorera ses obligations relatives à la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord sur les dispositions de sécurité afin d'encourager la coopération entre nos pays. Cela créerait un environnement propice à une décision sur le statut définitif d'Abyei. À ce propos, nous nous félicitons des appels lancés récemment à nos frères sud-soudanais par les partenaires internationaux, afin que le Soudan du Sud cesse concrètement, pleinement et clairement son soutien aux groupes armés présents sur son territoire, qu'ils utilisent comme tremplin pour mener des opérations de sabotage au Soudan. Nous saluons aussi les annonces faites récemment dans ce sens par le Gouvernement sud-soudanais et nous espérons que ces paroles seront suivies d'actes.

En ce qui concerne le déploiement de la police du pétrole sur le complexe pétrolier de Diffra, ma délégation réaffirme que cette mesure était nécessaire, puisque le Service de police conjoint d'Abyei n'a pas encore été établi. Une autre raison est que des groupes de mouvements rebelles soudanais présents au Soudan du Sud pourraient s'en prendre à ces installations vitales. Les effectifs de police en question sont limités en nombre et en matériel.

Ma délégation est d'accord avec l'affirmation figurant dans le rapport du Secrétaire général, concernant l'importance de la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Nous demandons la tenue de réunions régulières du Comité mixte. À cet égard, nous demandons également à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à d'autres partenaires de redoubler d'efforts pour encourager le Gouvernement sud-soudanais à organiser de telles réunions et à permettre au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de travailler sans entrave en éliminant tous les obstacles à son action.

Le rapport du Secrétaire général évoque le fait que de nombreux Sud-soudanais ont transité par Abyei pour se rendre dans mon pays, notamment dans les états du Darfour oriental, du Darfour méridional et du Kordofan occidental. Cela confirme une nouvelle fois les relations particulières qui existent entre les populations du Soudan et du Soudan du Sud – des relations d'exception et précieuses que nous continuerons de promouvoir. Nous continuerons également d'œuvrer pour la stabilité dans les états du Darfour. Cela démontre aussi que mon

pays a eu raison de demander le début de la mise en œuvre d'une stratégie de retrait échelonné et sans heurt de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Pour conclure, je tiens à exprimer nos remerciements et notre gratitude à tous nos partenaires qui déploient des efforts pour faciliter le travail de la FISNUA, en particulier le Gouvernement éthiopien, le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Nous nous félicitons par ailleurs de l'engagement du Secrétaire général et des éléments positifs figurant dans son rapport. Nous appelons à des efforts concertés pour poursuivre sur la voie positive qui nous permettra de nous attaquer aux questions en suspens et de nous assurer que le processus n'est nullement entravé.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je tiens à vous assurer de notre coopération sans réserve pour le succès de votre présidence. Je tiens également à saluer le rôle positif joué par votre prédécesseur à la tête du Conseil le mois dernier.

La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) est la meilleure chose qui se soit produite pour Abyei dans sa longue histoire de lutte, d'oubli et de souffrances provoquées par l'insécurité. Bien qu'il reste beaucoup à faire, des progrès notables ont été réalisés pour promouvoir la paix et la sécurité à Abyei, favoriser la réconciliation et la coopération entre les communautés qui convergent de façon saisonnière vers la zone, fournir des services sociaux et de l'aide humanitaire et lancer des programmes de développement socioéconomique. Cela n'aurait pas été possible sans les efforts créatifs et déterminés de la FISNUA.

La coopération entre les deux pays est essentielle pour que les efforts consentis à Abyei soient constructifs et productifs. De fait, même les progrès accomplis par la FISNUA n'auraient pas été possibles sans une certaine coopération fonctionnelle entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais. Toutefois, une coopération bien plus étroite est requise pour que les efforts de la FISNUA continuent de porter des fruits qui bénéficient aux deux communautés et contribuent à une amélioration constante des relations entre les deux pays.

Nous sommes encouragés par l'amélioration constatée récemment dans les relations entre les deux pays. Le Gouvernement sud-soudanais espère sincèrement que cela évoluera en une coopération encore plus forte sur toute la gamme des domaines constituant des sources d'intérêt et de préoccupations réciproques. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la région d'Abyei peut apporter une contribution majeure au développement de liens cordiaux entre les deux pays. Cela peut être accompli en faisant fond sur une coopération intercommunautaire au niveau local, qui pourrait se prolonger au niveau national dans les deux pays.

En l'état actuel des choses, il est évident que la recherche d'une solution définitive au problème d'Abyei est dans l'impasse à cause des divergences entre les deux Gouvernements, et ce, en dépit des inlassables efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction de l'ancien Président de l'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, et de l'appui apporté par l'Union africaine et l'ONU. Les habitants d'Abyei et les communautés voisines, au nord aussi bien qu'au sud, qui migrent de façon saisonnière dans la région en quête d'eau et de pâturages, ne sauraient être abandonnés à un sort de négligence, aucun État n'assumant la responsabilité de leur sécurité et de leur bien-être général. La communauté internationale est appelée à agir pour combler ce vide, non seulement dans l'intérêt immédiat des communautés concernées mais également dans l'intérêt à long terme des deux pays. C'est urgent si nous voulons stabiliser la situation dans la zone et créer un environnement propice à un dialogue plus constructif et fructueux sur l'avenir d'Abyei.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/864) indique que des progrès importants ont été faits dans plusieurs secteurs critiques, même si la situation de sécurité à Abyei reste précaire. La FISNUA a continué de mener des opérations pour maintenir la paix et la stabilité. La création du Service de police d'Abyei demeurant hors de portée, la composante de police de la FISNUA a poursuivi ses efforts pour épauler le maintien de l'ordre grâce à des patrouilles communautaires interactives. À cet égard, la composante police de la FISNUA coopère avec les dirigeants des deux communautés pour promouvoir des quartiers plus sûrs et protéger les civils. La FISNUA continue également

d'encourager les deux communautés à promouvoir le dialogue et la réconciliation.

En partenariat avec les dirigeants communautaires des deux camps, la FISNUA a assuré la sécurité et a encouragé des comités mixtes pour la paix à mettre en place et à gérer le marché commun dans l'intérêt de leurs communautés. De fait, comme le souligne le Secrétaire général, les dirigeants des communautés ngok dinka et misseriya ont enregistré des progrès encourageants dans leurs efforts pour répondre aux questions qui touchent leurs populations, notamment s'agissant de promouvoir la réconciliation entre leurs communautés.

Les progrès faits dans divers domaines ont été présentés aux membres sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei lorsqu'ils se sont rendus dans la zone en mars 2015. Parmi les domaines couverts lors de cet exposé figuraient la situation politique et sécuritaire actuelle, les schémas de réinstallation dans le nord d'Abyei, la situation des rapatriés, la mise en place du marché commun, les projets de développement à impact rapide, et d'autres activités relatives au développement effectuées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. La même semaine, le Chef par intérim de la Mission/commandant de la Force a rencontré les responsables soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei à Khartoum et leur a présenté les faits nouveaux survenus dans la zone. Il a été assuré de l'appui du Gouvernement soudanais aux travaux en cours, en particulier s'agissant de promouvoir le processus de paix au niveau local.

Au nombre d'autres domaines dans lesquels des progrès ont été faits figurent la production agricole; les soins de santé intégrés, y compris les services de nutrition, d'hygiène et d'assainissement; les services éducatifs, notamment la réhabilitation des écoles et la fourniture de matériel pédagogique; la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle et les violations connexes; et les services de déminage. Ces accomplissements ont contribué à inverser la tendance à l'émigration hors de la zone, ont encouragé la réinstallation et la réinsertion, ont réduit au maximum les activités déstabilisatrices qui menacent la paix, et ont permis d'inscrire dans la durée les initiatives de paix au niveau local dans la zone.

Malgré les progrès faits par la FISNUA dans divers domaines, il faut en faire bien davantage pour promouvoir et consolider la paix, la sécurité, la stabilité et les perspectives de développement socioéconomique dans la zone. Cela doit en tout premier lieu incomber aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais. En dépit de ressources très limitées et des graves difficultés que posent les crises actuelles dans le pays, le Gouvernement sud-soudanais continue de faire de son mieux pour prêter assistance aux habitants d'Abyei. Le Gouvernement soudanais est appelé à répondre plus favorablement aux besoins de cette zone, ce qui est non seulement en son pouvoir, mais aussi dans son intérêt.

Force est de constater, à l'instar du rapport du Secrétaire général, que les restrictions imposées par le Gouvernement soudanais sur les organisations non gouvernementales ont limité la capacité des acteurs humanitaires et du développement, en particulier dans les régions nord d'Abyei. Le Secrétaire général souligne également qu'au nombre des autres obstacles figuraient, outre l'insuffisance des fonds, les coûts élevés de la mise en œuvre en raison de contraintes logistiques et de sécurité, les retards dans la délivrance des permis de voyage et des restrictions sur les mouvements de personnel et l'acheminement des fournitures par le Gouvernement soudanais.

Pour terminer, une question reste une source de profond désarroi et de colère au sein de la communauté ngok dinka : le fait que les responsabilités du meurtre de leur chef suprême, assassiné en même temps qu'un soldat de la paix de la FISNUA par un Misseriya en mai 2013, n'aient toujours pas été établies. Une commission d'enquête a été créée pour faire toute la vérité sur cet assassinat, mais son rapport n'a jamais été rendu public. Il est essentiel que les conclusions et les recommandations de cette commission soient rendues publiques dans l'intérêt du processus d'apaisement et de réconciliation entre les Ngok Dinka et les Misseriya, afin de permettre à ces communautés de tourner la page et de s'engager dans un processus de réconciliation, comme il est d'usage.

La séance est levée à 17 heures.